



Si les deux intercommunalités fusionnaient, l'actuel siège de la Métropole ne serait plus adapté. Notamment en ce qui concerne la salle du conseil, installée au sous-sol de la rue de Coat-ar-Gueven. C'est bien dans cette optique que Brest métropole négocie le rachat éventuel du cercle naval de la rue du Château à la Marine. Le bâtiment accueillerait alors une partie des services de la Métropole et la salle de l'assemblée.

Après le séminaire du 1^{er} décembre, les conseils des deux intercommunalités devront voter, séparément, sur la proposition de fusion. **« On commencera par la CCPCAM, explique Daniel Moysan. Si c'est non, tout s'arrêtera là. »** Si c'est oui, en revanche, le conseil de Brest métropole sera à son tour saisi. **« Mais, de toute façon, nous n'avons aucun moyen juridique ou politique de contraindre les élus à voter pour la fusion », rappelle François Cuillandre.**

Après cette première étape, si elle est validée, il faudra que les conseils municipaux des dix-huit communes concernées votent à leur tour. La règle est simple : il faut que la moitié des communes représentant les deux tiers de la population votent « oui » et qu'elles représentent au moins un tiers de chaque intercommunalité pour que la fusion intervienne. L'incertitude en la matière réside davantage du côté presqu'île. Il faudra que quatre communes sur dix votent en faveur de la fusion.

C'est la principale inquiétude du côté des opposants au projet, en Presqu'île : la peur de se faire manger par le gros. C'est notamment ce qu'exprime, depuis le début le maire de Telgruc-sur-Mer, Dominique Le Pennec : « Il faut une intégration, oui, mais pas n'importe comment, expliquait-il

au conseil de la CCPCAM en janvier. Il faut d'abord répondre à la question : quel projet commun peut-on et veut-on élaborer ensemble ? »

Projet de fusion entre deux intercommunalités

